

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2010)
Heft: 6

Artikel: Ministre de l'énergie pendant 15 ans
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-643950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ministre de l'énergie pendant 15 ans

Moritz Leuenberger a dirigé pendant toute sa carrière de conseiller fédéral le même département: élu au gouvernement en novembre 1995, il a repris d'Adolf Ogi le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE), élargi par la suite pour devenir le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Le magistrat s'est retiré à la fin d'octobre 2010. Les 15 ans qu'il a passés au pouvoir ont été marqués par nombre de décisions importantes dans le domaine de l'énergie.

Loi sur l'énergie et énergies renouvelables

En juin 1998, l'Assemblée fédérale approuvait la loi sur l'énergie, base d'un approvisionnement énergétique de la Suisse suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement. Dès 2009, des innovations importantes ont été introduites, touchant l'efficacité énergétique et les agents renouvelables, notamment la rétribution à prix coûtant (RPC). Désormais, cette mesure contribue largement à faire progresser l'apport du courant vert en Suisse. La RPC a déclenché tout de suite une véritable ruée, de sorte que les montants affectés à l'aide ne suffisaient pas pour tous les projets: en 2010, le Parlement décidait d'augmenter la redevance par kilowattheure, haussant massivement les fonds disponibles dès 2013.

Ouverture du marché de l'électricité

Une première tentative de libéraliser le marché suisse de l'électricité (loi sur le marché de l'électricité, LME) a été rejetée en 2002 par le souverain. Un projet plus modéré a passé la rampe en 2007 lorsque le Parlement a approuvé la loi sur l'approvisionnement

en électricité (LApEI). La première phase de l'ouverture, en vigueur depuis 2009, permet aux gros consommateurs d'accéder au marché libre. Dès 2014, les ménages et autres petits consommateurs pourront aussi choisir eux-mêmes leur fournisseur de courant. Cette deuxième phase, soumise au référendum facultatif, sera précédée d'une révision de la LApEI s'appuyant sur les expériences recueillies jusqu'ici.

Politique de l'énergie

Deux interventions politiques de poids ont marqué l'année 1995: l'initiative énergie-environnement et l'initiative solaire. Le Parlement leur a opposé des contre-propositions. Celles-ci prévoyaient en particulier l'introduction d'une taxe d'orientation sur les agents énergétiques non renouvelables

En 2004, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) mettait en chantier les perspectives énergétiques 2035, rendues publiques en 2007. Ces prévisions ont servi de base à la redéfinition de la stratégie énergétique du Conseil fédéral. Celle-ci s'appuie sur quatre piliers: efficacité énergétique, énergies renouvelables, grandes centrales et politique extérieure active dans le domaine de l'énergie.

Plans d'action efficacité énergétique et énergies renouvelables

Afin de concrétiser les deux premiers piliers de la nouvelle stratégie, le DETEC a élaboré en 2007 les plans d'action efficacité énergétique et énergies renouvelables. Ces deux projections sur l'avenir, approuvées par le Conseil fédéral en février 2008 après une large consultation, prévoient un total de

«LE CONSEILLER FÉDÉRAL MORITZ LEUENBERGER N'A JAMAIS ÉTÉ DOGMATIQUE, QUITTE À FÂCHER SON PROPRE PARTI.»

EDUARD KIENER, ANCIEN DIRECTEUR DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE.

– ce qui a déterminé le retrait de l'initiative énergie-environnement. Après une votation précédée d'une campagne très active des milieux économiques, les projets qui restaient en lice ont été rejetés en septembre 2000.

22 mesures à prendre pour réduire de 20%, d'ici en 2020, la consommation d'agents fossiles tout en accroissant de 50% l'apport des agents renouvelables.

SuisseEnergie

Adolf Ogi, précédent chef de département, avait popularisé le programme Energie 2000 à l'aide de la scène inoubliable où il cuisait un oeuf. Son successeur reprenait le flambeau en 2001 en lançant le programme subséquent SuisseEnergie comme Programme d'action pour l'efficacité énergétique

INTERNET

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC):

www.uvek.admin.ch

Office fédéral de l'énergie (OFEN):
www.bfe.admin.ch

A l'initiative de Moritz Leuenberger, des discussions sur la politique énergétique ont commencé en août 1996 afin de cerner les conditions de l'approvisionnement électrique à long terme et les objectifs et mesures à inscrire dans le programme de politique énergétique après 2000.

et les énergies renouvelables. Sans ce programme, la Suisse consommerait aujourd'hui près de 10% de plus d'énergie. Le vœu du conseiller fédéral Leuenberger est que SuisseEnergie continue de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la politique de l'énergie. Le gouvernement y a donné suite en décidant à la mi-2010 de poursuivre dans la même voie au cours des 10 années à venir, soit jusqu'en 2020.

«IL EST CAPABLE DE POSER LES VRAIES QUESTIONS POLITIQUES, DE CERNER LES OPTIONS OUVERTES, DE VOIR LES CHOSSES DANS LEUR CONTEXTE ET D'AMENER LES CONFLITS D'OBJECTIFS À UNE SOLUTION CONSTRUCTIVE. AINSI LE CONSEILLER FÉDÉRAL MORITZ LEUENBERGER A RÉGULIÈREMENT IMPRIMÉ SA MARQUE EN FAISANT AVANCER NOS DOSSIERS.»

WALTER STEINMANN, DIRECTEUR DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE.

Mobilité

Le lancement en 2003 de l'étiquetteEnergie pour les voitures – l'image du conseiller fédéral Leuenberger humant le pot d'échappement d'un véhicule à hydrogène – avait tout d'un coup publicitaire. Depuis le début de 2003, l'étiquetteEnergie doit se trouver sur toute automobile neuve présentée au garage. Elle indique la position du véhicule sur une échelle allant de A (efficace) à G (glouton). En juin 2010, le Conseil fédéral a décidé de rendre la classification plus sévère. Elle se basera désormais plus encore sur la consommation absolue du véhicule.

Bâtiments

Le programme Bâtiments se poursuit depuis le début de 2010, assurant à la Suisse, au cours des 10 ans à venir, un instrument promotionnel unique pour l'assainissement des bâtiments. Ce programme, dont la conception doit beaucoup au conseiller fédéral Leuenberger et qui faisait déjà partie des plans d'action, a été activement repris et finalement approuvé par le Parlement. Mis sur pied conjointement par la Confédération et les cantons, il fixe pour la première fois pour toute la Suisse des conditions uniformes d'aide à l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments. De plus il prévoit un soutien massivement accru aux cantons pour le recours aux énergies renouvelables. Mentionnons encore le **certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)**, lancé en août 2009, une sorte d'étiquetteEnergie pour immeubles.

Appareils et moteurs

Tout aussi ambitieuses les propositions de Moritz Leuenberger pour plus d'efficacité des applications électriques. Au début de 2002, la Suisse introduisait l'**étiquetteEnergie pour appareils électriques**, une déclaration rendue obligatoire en 2003. Elle s'applique aux réfrigérateurs et congélateurs, aux machines

à laver, sèche-linge, machines lavantes-séchantes combinées, lave-vaisselle, lampes et fours, en leur attribuant une cote d'efficacité de A à G.

Juin 2009 a marqué une sorte de changement de paradigme lorsque, pour la première fois, le Conseil fédéral a fixé dans l'ordonnance sur l'énergie des **prescriptions minimales** touchant la consommation de courant

des appareils. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les appareils domestiques, moteurs électriques et appareils électroniques neufs ne peuvent être offerts à la vente que s'ils répondent à ces exigences légales. Celles-ci sont largement calquées sur celles de l'UE. En outre, le Conseil fédéral a adapté pour septembre 2010 les dispositions régissant les lampes de ménage, conformément aux nouvelles réglementations de l'UE, sonnant ainsi le glas de l'ampoule classique à incandescence.

Energie nucléaire

Le Parlement a approuvé en 2003 la nouvelle **loi sur l'énergie nucléaire (LENu)**. Le référendum n'ayant pas été lancé, la loi est entrée en vigueur en même temps que l'ordonnance (OENu) le 1^{er} février 2005. Aux termes de la LENu, il appartient au Conseil fé-

«LE CONSEILLER FÉDÉRAL MORITZ LEUENBERGER A TOUJOURS ÉTÉ CONVAINCU DE LA NÉCESSITÉ DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, ET IL A DÉFENDU CES CAUSES AVEC UNE GRANDE CONNAISSANCE DES DOSSIERS. QUELQUES JALONS IMPORTANTS ONT AINSI ÉTÉ POSÉS EN PEU D'ANNÉES.»

MICHAEL KAUFMANN, SOUS-DIRECTEUR DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE ET DIRECTEUR DU PROGRAMME SUISSEENERGIE.

déral d'octroyer l'autorisation générale pour une nouvelle installation nucléaire. L'Assemblée fédérale doit ensuite se prononcer. La décision ultime appartient au peuple suisse, si le référendum facultatif est lancé contre l'octroi de l'autorisation.

En décembre 2009, le DETEC a accordé à la centrale nucléaire de Mühleberg une **autorisation d'exploiter illimitée dans le temps**, mettant ainsi les cinq installations suisses de ce type sur un pied d'égalité. Cette décision a été attaquée devant le Tribunal administratif fédéral; le verdict n'a pas encore été rendu.

Dans la stratégie énergétique adoptée en 2007, le Conseil fédéral a admis le principe du renouvellement des centrales nucléaires existantes ou de la construction de nouvelles

installations de ce type. En 2008, les entreprises électriques Alpiq, Axpo et BKW ont présenté **trois demandes d'autorisations générales** pour la construction de centrales nucléaires à Gösgen, Beznau et Mühleberg.

Pendant l'ère Leuenberger, la Confédération a pris les choses en main concernant la **gestion des déchets radioactifs**. Un groupe de travail institué par elle a défini en 1999 le principe du dépôt en profondeur. En 2008, le Conseil fédéral adoptait la partie conceptuelle du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes», instaurant une procédure de sélection transparente et compréhensible. D'ici en 2030 et 2040, respectivement, il doit en résulter des dépôts pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs ainsi que pour les déchets hautement radioactifs.

Négociations avec l'UE sur l'électricité

Fin 2007, la Suisse a entrepris des **négociations avec l'UE en vue d'un accord sur l'électricité**. Il s'agit de régler en particulier l'accès au réseau pour le transport transfrontalier d'électricité, ainsi que le commerce de courant produit à partir d'agents renouvelables. A la mi-septembre 2010, le Conseil fédéral a élargi le mandat assigné aux négociateurs au vu des plus récents développements du droit de l'UE, avec notamment le troisième paquet européen concernant le marché intérieur de l'énergie. L'objectif à long terme est désormais de parvenir avec l'UE à un accord global sur l'énergie.

Réseaux

Au début de 2000, le Conseil fédéral a décidé de fixer dans un plan sectoriel les besoins de développement et de construction de lignes à haute tension. Il en est résulté en 2001 le **plan sectoriel Lignes de transport d'électricité (PSE)**. En mars 2009, le Conseil fédéral inscrivait dans le PSE le **réseau stratégique de transport** pour l'alimentation électrique générale et pour les chemins de fer, ainsi que les projets de construction de lignes devant être réalisés d'ici en 2015. Il soulignait ainsi le caractère indispensable de ce réseau et de son développement pour la sécurité d'approvisionnement du pays.

(klm)